

---

## Erratum

---

Gouvernement du Québec

### **Décret 332-2003, 5 mars 2003**

Loi sur les pesticides  
(L.R.Q., c. P-9.3)

*Gazette officielle du Québec*, 19 mars 2003, 135<sup>e</sup> année,  
n° 12, page 1670.

À la dernière ligne du sous-paragraphe 2° de l'article 3  
du Règlement modifiant le Règlement sur les permis et  
les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides,  
la date aurait dû se lire : « 5 mars 2003 ».

40530